

Comme vous avez pu le constater, le lotissement du GRABANEY commence à sortir de terre. Ce lotissement se situe sur la parcelle entre le chemin de Laroque et la route de Cardan. Après des années d'attente, un promoteur a fini par trouver des acheteurs pour les lots du dit lotissement. Quand celui-ci sera terminé, nous aurons 48 nouvelles maisons sur Beguey.

Les trois principales entrées se feront :

- par le Chemin de Laroque
- par le Chemin Profond qui passera en sens interdit (voir détails sur article précédent)
- par la route de Cardan en face du cimetière

Profitant des travaux, un parking sera réalisé le long du cimetière et des ralentisseurs seront posés pour réduire la vitesse sur cette route, celle-ci étant encore bien trop élevée malgré la création d'une zone à 50. A noter cependant que ce parking sera inutilisable jusqu'à ce que les voiries du lotissement soient achevées.

Les constructions seront des maisons individuelles avec possibilité d'un étage.

Les travaux de préparation doivent s'achever courant juillet 2020 et les permis de construire pourront être déposés à la rentrée de septembre.

Les premiers habitants devraient arriver courant de l'été 2021. Quand le lotissement sera achevé, un aménagement sur la route de Laroque sera étudié pour fluidifier la circulation et réduire la vitesse.



#### A Savoir !

L'utilisation de l'espace aérien en milieu urbain est très réglementée. Que ce soit avec un ULM, parapente, drone, avion de modélisme, les règles sont précises et nécessitent de la part des utilisateurs d'être connues.

Il en va de même de l'utilisation des images que vous pourriez avoir prises lors de vols. Pour plus d'informations sur la réglementation des engins volants, vous trouverez ci-joint le lien du service public.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630>

#### Bulletin Communal d'information de Béguey

Tirage : 500 exemplaires  
**Directeur de la publication**  
 Mr Rodolphe YUNG, Maire de Béguey  
**Responsable de la rédaction**  
 Commission presse info  
 Bulletin Municipal

**Distribution**  
 Mairie de Béguey  
 Imprimé par nos soins  
 N° ISSN en cours  
 Dépôt légal à parution

#### Petit Mémento



#### Retroussons nos manches : objectif ville propre, sûre et accueillante

S'il est vrai que nous ne sommes pas irréprochables, nous mettons cependant tout en œuvre au quotidien pour que nos actions futures aillent dans ce sens. **Nous aimons croire que ce pari de « Béguey Ville Propre » pourra être tenu.**

En effet, un constat est régulièrement effectué sur le territoire communal et montre que nombre de propriétaires ne satisfont pas à l'obligation réglementaire de débroussaillage, que les parcelles soient construites ou non.

Il convient donc de rappeler que les propriétaires de terrains plantés de végétaux débordant sur la voie publique sont tenus de procéder aux tailles et élagages nécessaires. Il importe en effet que toute haie ou végétation spontanée soient contenues de façon à ne pas gagner sur le domaine public. Il en est de même pour les branches qui ne doivent pas dépasser l'aplomb de la limite de propriété.

Il est également utile de rappeler l'obligation d'assurer l'entretien courant des trottoirs devant les propriétés (désherbage, balayage, etc...)

Le bon respect de ces règles de plantation et d'entretien auxquelles chaque personne concernée est tenue, ne peut que garantir l'équilibre à préserver entre les espaces privés eux-mêmes, et la bonne tenue des propriétés vis-à-vis de l'espace public.

Merci donc de veiller à une application de ces principes dont nous avons tout à gagner, que ce soit en matière de circulation des piétons, visibilité de la signalisation, respect du voisinage, maintien de la propreté dans la commune. Votre aide, votre collaboration sont précieuses pour poursuivre l'embellissement et rendre attractivité et qualité de vie à notre commune.

Dans une démarche citoyenne, nous souhaitons, ensemble, parvenir très vite à des résultats notables.

### INFORMATIONS PRATIQUES



#### Ramassage des ordures ménagères

- ◆ Les ordures ménagères uniquement le jeudi
- ◆ Le tri sélectif tous les 15 jours, les jeudis pairs



#### Déchetterie 05 57 34 53 20

Saison haute : du 15 mars au 14 Octobre  
 Le lundi de 13h 30 à 18h 00  
 du mardi au samedi  
 De 9h 00 à 12h 30  
 Et de 13h 30 à 18h 00



#### Service des eaux (dépannage urgence)

09 69 39 40 00  
 05 46 94 34 66

# LOU BIGUEY



#### Le mot du Maire

Mes chers Concitoyens,

Lors des élections municipales de dimanche 15 mars, vous m'avez confié l'administration de BEGUEY, commune à laquelle nous sommes tous attachés. Je tiens à vous en remercier vivement. Je m'emploierai à être à la hauteur de la charge que vous venez de me confier.

C'est avec une réelle émotion que je veux rendre hommage ici à Jean RUPERT et à ses différentes équipes. Au cours de ces 22 dernières années, le formidable travail accompli l'a été avec raison, humilité et bon sens. Jean RUPERT a œuvré et contribué au développement de notre commune, en gardant toujours à l'esprit que vos contributions devaient être utilisées à bon escient. Les différents projets qu'il a menés nous permettent aujourd'hui d'aborder les prochaines années avec sérénité et réflexion. Je tiens donc à le remercier sincèrement et à lui exprimer ma grande reconnaissance ainsi qu'à ses fidèles colistiers, en particulier, Francis BESSON et Maurice CESCO.

Après cette triste et difficile période du COVID -19, je tiens à remercier les « forces vives » de notre commune, nos commerçants et leurs personnels, nos artisans, notre personnel soignant, nos professeurs des écoles, les élus, le service social, notre personnel administratif et communal et toutes les personnes qui ont su se mobiliser face à cette pandémie.

Beaucoup de nos repères ont été « bousculés ». Les mesures barrières ont réduit nos contacts. L'économie a été mise à mal lors du confinement que nous venons de vivre.

L'avenir qui nous attend nécessite une prise de conscience de chacun d'entre nous tous.

L'entraide, les liens sociaux, la prise de conscience écologique, le challenge économique, doivent être au cœur de nos préoccupations. Je vous invite donc à conserver à l'esprit les fondements de notre République : Liberté, Egalité et surtout Fraternité.

Notre nouvelle équipe s'inscrit dans la continuité de la transformation de notre village en tenant compte des attentes de chacun, dans la mesure du possible. Ainsi, plusieurs projets nous tiennent à cœur et nous ferons de notre mieux pour les réaliser au cours de ces prochaines années : Un nouveau réfectoire pour notre école, un parking proche de la rue du Puits de Paresse, une maison des associations au cœur de notre village, une circulation « douce » entre notre centre commercial, l'aire de jeux intergénérationnel et Cadillac, ou encore la dernière phase de sécurisation de bourg,

Ces projets s'inscrivent dans un temps dit « public » avec l'inertie que celui-ci génère. Entre la création du projet, les demandes des différentes subventions, la mise en place et la réalisation, il nous faut généralement 2 à 3 longues années dans le meilleur des cas. Patience est donc le maître mot...

Ainsi, le « vivre ensemble », dans le respect d'autrui, me semble le terme le plus juste dans l'instant présent.

Je compte donc sur vous tous, mes chers Concitoyens, pour participer, de façon active, à la vie de notre commune. Vos conseillers municipaux, vos adjoints et votre maire restent à votre écoute pour continuer le développement de notre commune.

Bien chaleureusement.

Rodolphe YUNG

## LE PERSONNEL AU SERVICE DES HABITANTS

Service administratif

Secrétaire Générale : Bernadette PIZZOL

Accueil et démarches administratives : Delphine OSPITAL et Cécile LAIZET

Service technique

Agents de service technique : Jacinto DINIS CARDAO et Raphaël RIQUET

Ecole

ATSEM Petite et Moyenne Section : Ghislaine RONGIERAS

ATSEM Moyenne et Grande Section : Cindy CASTANIER et Stéphanie CLEMENTE

Restaurant scolaire

Service : Marie CORMARIE - Cécile LAIZET - Cindy CASTANIER et Stéphanie CLEMENTE

Entretien des Bâtiments

Marie CORMARIE

## HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT AU PUBLIC

|          |                |                 |
|----------|----------------|-----------------|
| Lundi    |                | 13h 30 à 17h 00 |
| Mercredi | 9h 00 à 12h 00 |                 |
| Jeudi    |                | 13h 30 à 17h 00 |
| Vendredi |                | 13h 30 à 17h 00 |

Tél : 05 56 62 95 36 - Fax 05 56 76 94 06 - mairie.beguey@wanadoo.fr - Site internet www.mairie-beguey.fr

## EN DEHORS DE CES HORAIRE

EN CAS D'URGENCE, VOUS POUVEZ CONTACTER  
L'ELU DE PERMANENCE**06 47 99 16 33**

Pour pouvoir communiquer avec vous de façon plus rapide, nous aimerions avoir vos coordonnées. Ceci nous permettrait en cas de nécessité de vous avertir plus rapidement et plus sûrement (exemple : coupure d'eau, électricité, démarches administratives etc...)

Bien évidemment, vos renseignements ne seront en aucun cas divulgués à un tiers mais resteront à la mairie et utilisés qu'à des fins utiles.

Répondre : soit par e. mail, soit par coupon

M, Mme, Mlle .....

Adresse .....

Numéro de téléphone d'urgence \_/\_/\_/\_/\_/\_

Courriel .....@.....



## ATTENTION CHANGEMENT DE SENS DE CIRCULATION

A compter de la mi-Août, le Chemin Profond sera en

**SENS UNIQUE**L'accès se fera par le Chemin de Laroque  
vers la route de Cardan.

## TRAVAUX

Travaux urgents à réaliser sur la pointe du clocher de l'église

L'église Saint Saturnin a été construite entre 1864 et 1868

Monsieur Hostein, architecte réputé, qui venait d'achever la construction de l'église Saint Ferdinand à Arcahon, a dressé les plans et devis de la nouvelle église. Le Maire de l'époque était Monsieur Médeville et l'Abbé, Monsieur Laroque. Au XVIII siècle la population de 1500 habitants égalait celle de Cadillac. C'est un entrepreneur de maçonnerie réputé Monsieur Gilles Livran de Béguey qui enlève l'adjudication de 20.877 francs payable en 5 ans.

Aujourd'hui, les cloches, le paratonnerre et l'entretien annuel sont réalisés par l'entreprise Tatar laquelle a découvert une fissure importante au niveau de la flèche (le clocher de l'église fait 40m de haut).

Suite à cette découverte une réunion a eu lieu le 5 février 2020 avec Monsieur P. Blanc architecte spécialisé pour ces travaux.

Un échafaudage sera indispensable et le montant des travaux va représenter une somme importante.

Un appel d'offres a été réalisé pour la maîtrise d'œuvre.

C'est au conseil municipal de faire le choix de la maîtrise d'œuvre pour l'évaluation des travaux.

La continuité dans la poursuite et l'exécution de ce dossier a été retardée du fait du confinement (Covid 19) et des élections municipales.



Depuis le conseil municipal du 18 juin 2020, les commissions sont désormais opérationnelles. Dès le lendemain 19 juin au matin la **commission voiries** s'est réunie pour faire l'état des lieux sur les opérations urgentes de notre commune.

Deux sociétés de travaux publics ont été contactées, les sociétés Eiffage de Toulonne et Chataigné de Verdels.

**La commission avait ciblé plusieurs points sur la commune avant de les recevoir.**

- ⇒ **Parking** de la future **maison des Associations** (une opération visant à améliorer le stationnement sera réalisée d'ici peu).
- ⇒ Pour sécuriser la circulation **rue des écoles**, les nombreux nids de poule seront rebouchés. Un revêtement mono couche sera effectué sur toute la longueur de la rue (croisement rue du Puits de Paresse et rue de la Chapelle). Ceci en attendant la fin des constructions du lotissement le clos de l'Alisier. Nous mettrons à profit cette période pour travailler avec les riverains un plan de circulation qui tiendra compte des nouveaux logements.
- ⇒ **Chemin de bas** : canalisations des sources se déversant sur la chaussée et rabotage devant la maison située à l'angle du chemin de l'embarcadère.
- ⇒ **Chemin de Palette** : pour sécuriser la sortie du personnel d'Intermarché, des balisettes seront implantées pour créer deux chicanes et ainsi réduire la vitesse. **Chemin des Tanneries**, les nombreux nids de poule seront rebouchés